
MAIRIE DE MAISOD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 AVRIL 2022

Présents : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, MORNICO Sonia, BUFFAUT Julien, BARTHET Delphine, GROS Céline, GANEVAL Franck, LACROIX Régis, MIELLIN Charles et RAGEOT Michel.

Absents excusés : Mme REVY Julie (pouvoir à Mme Michèle BERTHOLINO)

Absent :

Secrétaire de séance : Mme GROS Céline.

Début de la séance : 20h30

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 février 2022

Après en avoir discuté, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Finances

Budgets LOTISSEMENT DU MONT DU CERF et COMMUNE DE MAISOD

Approbation des Comptes de Gestion 2021, vote des Comptes Administratifs 2021 et report des résultats sur les Budgets Primitifs 2022

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 du lotissement du Mont du Cerf

CA Lotissement MAISOD	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2021	0 €	0 €	0 €	0 €

Affectation du résultat :

Résultat 2021

Fonctionnement 0 €
Investissement 0 €

Rappel : Résultat de clôture 2020

Fonctionnement + 178 426,82 €
Investissement - 34 855,30 €

Résultat de clôture 2021

Fonctionnement + 178 426,82 €
Investissement - 34 855,30 €

Résultat global de clôture 2021

+ 143 571,52 €

Reports sur budget 2022 :

Report de l'excédent de fonctionnement en RF au 002 : 178 426,82 € (arrondis à 178 426 €)

Report du déficit d'investissement en DI au 001 : 34 855,30 € (arrondis à 34 856 €)

Monsieur le Maire se retirant, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'année 2021, vote le compte administratif 2021 du lotissement du Mont du Cerf et valide l'affectation des résultats sur le budget primitif 2022.

Monsieur le Maire présente ensuite le Compte Administratif 2021 de la commune.

CA COMMUNE MAISOD	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2021	202 094,79 €	241 190,75 €	74 971,70 €	252 063,17 €

Affectation du résultat :

Résultat 2021

Investissement	+ 177 091,47 €
Fonctionnement	+ 39 095,96 €

Rappel : Résultat de clôture 2020

Investissement	- 162 573,31 €
Fonctionnement	+ 390 480,48 €

Résultat de clôture 2021

Investissement	+ 14 518,16 €
Fonctionnement	+ 267 003,13 €

Résultat global de clôture 2021 : + 281 521,29 €

Reports sur budget 2022 :

Report de l'excédent d'investissement en RI au 002

+ 14 518,16 € (arrondis à 14 518 €)

Report de l'excédent de fonctionnement en RF au 002 :

+ 267 003,13 € (arrondis à 267 003 €)

Monsieur le Maire se retirant, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'année 2021, vote le compte administratif 2021 de la commune et valide l'affectation des résultats sur le budget primitif 2022.

Budgets « LOTISSEMENT DU MONT DU CERF » et « COMMUNE DE MAISOD »

Vote des taux des 3 taxes locales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place en 2018 du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité avec la Communauté de communes Jura Sud. Ce PFFS spécifique à chaque commune membre est valable pour une durée de 3 ans (2018-2020) et a fait l'objet d'une convention entre parties. Dans le cadre de ce système, le Conseil municipal de Maisod avait fixé en 2018 les taux des impôts locaux à percevoir. Ce PFFS était valable pour 3 ans, les taux avaient donc été maintenus en 2020 ainsi qu'en 2021. En 2022, dans l'attente d'une décision de l'assemblée, la communauté de communes propose de prolonger temporairement le dispositif.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Toutefois, au vu de la hausse très importante des charges obligatoires, notamment les fluides (électricité, combustibles, carburants, ...), Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le taux des taxes foncières bâti et non bâti et propose une augmentation de 2%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter le taux de 2% et de fixer comme suit les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022 :

Nature de la taxe	2021	2022
Taxe d'habitation	0 %	0 %
Taxe foncière (bâti)	30.36 %	30.97 %
Taxe foncière (non bâti)	23.40 %	23.87 %

Le montant prévisionnel à percevoir est de 102.046 € (contre 94.072 € en 2021).

Présentation et vote des budgets primitifs 2022

Lotissement du Mont du Cerf

Monsieur le Maire présente et commente, article par article, le budget primitif 2022 du lotissement du Mont du Cerf. L'assemblée décide, à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2022. Il est équilibré en recettes et dépenses de **fonctionnement** à la somme de **288.582,00 €** et en dépenses et recettes d'**investissement** à la somme de **69.712,00 €**.

Commune

Le budget primitif 2022 de la Commune est présenté et commenté aux membres présents, article par article. L'assemblée décide, à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2022. Il est équilibré en recettes et dépenses de **fonctionnement** à la somme de **830.225 €** et il est équilibré en recettes et dépenses d'**investissement** à la somme de **1.153.280 €**.

2. Personnel

Modification du tableau des emplois – création d'un emploi de technicien territorial

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Thierry a été présenté au titre de la promotion interne 2022 au grade de technicien et qu'il a reçu un avis favorable de la commission en date du 10 mars dernier. Il est donc inscrit sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion de la FPT du Jura. Pour ce faire, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, en date du 15 juin 2021,

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien territorial et de supprimer un emploi d'agent de maîtrise principal en raison de l'inscription de l'agent sur la liste d'aptitude promotion interne du 10 mars 2022.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création de 1 emploi de technicien territorial permanent à temps non complet à raison de 13/35ièmes.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2022,

- Filière : technique
- Cadre d'emplois : technicien territorial
- Grade : technicien territorial stagiaire
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

La suppression de 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps non complet à raison de 13/35ièmes.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2022

- Filière : technique
- Cadre d'emplois : agent de maîtrise territorial
- Grade : agent de maîtrise principal
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12 article 6411. Il autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fin de la séance : 22h30

Michel BLASER

